

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 MARS 2008

ORDRE DU JOUR

L'an deux mil huit, le 14 mars à 17 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Avold, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation en date du 10 mars 2008 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10, L. 2121-12, L. 2122-8, L. 2541-2 du Code général des collectivités territoriales, en vue de procéder à :

- 1 - à l'installation du nouveau Conseil municipal
- 2 - à l'élection du nouveau Maire
- 3 - à la création de postes d'adjoints au Maire
- 4 - à l'élection des adjoints
- ~~5 - à la création d'un poste d'adjoint spécial (annulé, cf page n°56 du présent procès-verbal)~~
- ~~6 - à l'élection d'un adjoint spécial (annulé, cf page n°56 du présent procès-verbal).~~

Etaient présents les Conseillers municipaux :

M.	Raymond SPERLING	Mme	Françoise HALBWACHS
Mme	Anne-Marie SBAIZ	Mme	Catherine TEPPER
M.	Jean-Claude FUNFSCHILLING	Mme	Nadine AUDIS
Mme	Jeannine BONNABAUD	Mme	Véronique BOUR-MAS
Mme	Jacqueline SCHOESER-KOPP	M.	René STEINER
M.	Jean-Michel SCHAMBILL	M.	André KIKULSKI
Mme	Josyane BECKER	M.	Thierry ZIMNY
M.	Christian THIERCY	M.	Patrice MAIRE
Mme	Mireille STELMASZYK	Mlle	Julie BERTRAND
M.	Sylvain STEUER	M.	Jean-Claude BREM
Mme	Irène GORGOL	Mme	Anne-Marie GALLANT
Mme	Anneliese DALSTEIN	Mme	Colette VICENTE
M.	André WOJCIECHOWSKI	M.	Pascal BOULANGER
Mme	Gabrielle PISTER	Mme	Michèle TIRONI JOUBERT
M.	Yahia TLEMSANI	M.	Dominique LANG
M.	Gilbert BETTI	Mlle	Samira BENRABAH
M.	Hervé HOCQUET		

soit trente-trois présents sur trente-trois conseillers en exercice.

Mme et MM. les Conseillers prennent place autour des tables (*suivant la disposition des chevalets avec leur nom*).

M. André WOJCIECHOWSKI, Maire sortant :

Je déclare ouverte la séance du Conseil municipal du vendredi 14 mars 2008.

A la suite des opérations électorales du dimanche 9 mars 2008, vous avez été convoqués le 10 mars 2008, par application des articles L. 2121-7, L. 2121-10, L. 2121-12, L. 2122-8, L. 2541-2, en vue de procéder :

- 1 - à l'installation du nouveau Conseil municipal*
- 2 - à l'élection du nouveau Maire*
- 3 - à la création de postes d'adjoints au Maire*
- 4 - à l'élection des adjoints*
- ~~5 - à la création d'un poste d'adjoint spécial~~ (annulé, cf page n°56 du présent procès-verbal)*
- ~~6 - à l'élection d'un adjoint spécial~~ (annulé, cf page n°56 du présent procès-verbal).*

En exécution des dispositions de l'article L. 2541-7 du Code général des collectivités territoriales, j'ai prescrit que M. le Directeur général des services et M. le Directeur général adjoint des services de la mairie et leurs collaborateurs assisteront à la présente séance, à l'effet d'apporter leur concours au secrétaire de séance que vous serez appelés à désigner.

1) INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

M. André WOJCIECHOWSKI, Maire sortant :

Je vais maintenant vous donner lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 9 mars 2008.

tour de scrutin du dimanche 9 mars 2008

<i>Electeurs inscrits.....</i>	<i>:</i>	<i>12 312</i>
<i>Nombre de votants constatés par les émargements.....</i>	<i>:</i>	<i>7 529</i>
<i>Nombre de suffrages exprimés.....</i>	<i>:</i>	<i>7 223</i>
<i>Majorité absolue.....</i>	<i>:</i>	<i>3 612</i>

Suffrages recueillis par chaque liste :

<i>- Liste « Saint-Avold pour vous »</i>	<i>:</i>	<i>3 921 voix</i>
<i>- Liste « Un avenir pour Saint-Avold »</i>	<i>:</i>	<i>3 302 voix</i>

Conformément à l'article L. 262 du Code électoral, la répartition des sièges est la suivante :

.../...

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

- Liste « Saint-Avold pour vous » : 26 sièges.
 - Liste « Un avenir pour Saint-Avold » : 07 sièges.

En conséquence, je proclame élues les personnes dont les noms suivent par ordre du tableau provisoire : (classé du plus âgé au plus jeune et par liste).

M.	Raymond	SPERLING	qui a obtenu	3921 voix
Mme	Anne-Marie	SBAIZ	qui a obtenu	3921 voix
M.	Jean-Claude	FUNFSCHILLING	qui a obtenu	3921 voix
Mme	Jeannine	BONNABAUD	qui a obtenu	3921 voix
Mme	Jacqueline	SCHOESER-KOPP	qui a obtenu	3921 voix
M.	Jean-Michel	SCHAMBILL	qui a obtenu	3921 voix
Mme	Josyane	BECKER	qui a obtenu	3921 voix
M.	Christian	THIERCY	qui a obtenu	3921 voix
Mme	Mireille	STELMASZYK	qui a obtenu	3921 voix
M.	Sylvain	STEUER	qui a obtenu	3921 voix
Mme	Irène	GORGOL	qui a obtenu	3921 voix
Mme	Anneliese	DALSTEIN	qui a obtenu	3921 voix
M.	André	WOJCIECHOWSKI	qui a obtenu	3921 voix
Mme	Gabrielle	PISTER	qui a obtenu	3921 voix
M.	Yahia	TLEMSANI	qui a obtenu	3921 voix
M.	Gilbert	BETTI	qui a obtenu	3921 voix
M.	Hervé	HOCQUET	qui a obtenu	3921 voix
Mme	Françoise	HALBWACHS	qui a obtenu	3921 voix
Mme	Catherine	TEPPER	qui a obtenu	3921 voix
Mme	Nadine	AUDIS	qui a obtenu	3921 voix
Mme	Véronique	BOUR-MAS	qui a obtenu	3921 voix
M.	René	STEINER	qui a obtenu	3921 voix
M.	André	KIKULSKI	qui a obtenu	3921 voix
M.	Thierry	ZIMNY	qui a obtenu	3921 voix
M.	Patrice	MAIRE	qui a obtenu	3921 voix
Mlle	Julie	BERTRAND	qui a obtenu	3921 voix
M.	Jean-Claude	BREM	qui a obtenu	3302 voix
Mme	Anne-Marie	GALLANT	qui a obtenu	3302 voix
Mme	Colette	VINCENTE	qui a obtenu	3302 voix
M.	Pascal	BOULANGER	qui a obtenu	3302 voix
Mme	Michèle	TIRONI JOUBERT	qui a obtenu	3302 voix
M.	Dominique	LANG	qui a obtenu	3302 voix
Mlle	Samira	BENRABAH	qui a obtenu	3302 voix

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je les déclare installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux de Saint-Avold.

Les pouvoirs de l'ancienne municipalité ont ainsi pris fin.

J'invite à présent M. SPERLING le plus âgé des membres du Conseil municipal, à prendre la présidence de cette assemblée et à procéder à l'élection du nouveau Maire.

M. SPERLING, Président d'âge :

Mes chers collègues, c'est avec beaucoup d'émotion que je prends aujourd'hui la présidence de cette assemblée pour procéder à l'élection du Maire de notre ville. C'est un des rares privilèges, voir un redoutable honneur que vous confère l'âge, mais je mesure également tout l'honneur qui m'incombe en tant que jeune cette fois-ci, Conseiller municipal exerçant pour la première fois un mandat électif, de participer à cet acte républicain important, toujours emprunt d'une certaine solennité que constitue l'élection du Maire d'une commune de France. Je compte donc m'acquitter de mon mieux de cette tâche honorifique, et sans plus attendre, nous allons passer dans le vif du sujet, et vous propose de choisir Mlle BERTRAND, notre plus jeune collègue, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, et M. THIERCY et Mlle BENRABAH pour remplir les fonctions d'assesseurs.

Aucune observation n'étant faite, Mlle BERTRAND est désignée en qualité de secrétaire de séance et M. THIERCY et Mlle BENRABAH sont désignés en qualité d'assesseurs de séance.

Mme TIRONI JOUBERT souhaite prendre la parole.

M. SPERLING lui propose de prendre la parole en fin de séance.

2 - ELECTION DU NOUVEAU MAIRE

M. SPERLING, Président d'âge :

J'invite maintenant le Conseil à procéder à l'élection du Maire en me référant aux articles L. 2121-20, L. 2121-21, L. 2122-4, L.O. 2122-4-1, L. 2122-5 à L. 2122-9 du Code général des collectivités territoriales étant donné qu'ils ont été portés à votre connaissance en annexe des projets de délibération qui vous ont été transmis.

Je rappelle que l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Y a-t-il des candidatures pour le poste de Maire ?

M. FUNFSCHILLING au nom de la liste « Saint-Avold pour vous » propose la candidature de M. André WOJCIECHOWSKI à la fonction de premier magistrat de la ville de Saint-Avold.

M. BREM propose, au nom des élus de la liste « un avenir pour Saint-Avold », la candidature de Mme Michèle TIRONI JOUBERT.

Le secrétariat enregistre les propositions puis distribue les bulletins de vote. Dès qu'il est procédé à cette formalité, M. SPERLING, Président d'âge déclare :

Mmes et MM. les Conseillers sont priés de préparer leurs bulletins de vote. Je vous propose de rester à vos places, le secrétariat viendra recueillir vos enveloppes en passant avec l'urne. Vous pouvez toutefois, si vous le désirez, vous rendre à l'isoloir.

Le bulletin de vote se présente sous la forme d'une liste par ordre alphabétique des conseillers municipaux. Pour faire votre choix il vous suffira de mettre une croix dans la case qui précède le nom du candidat que vous choisirez, plier ce bulletin que vous glisserez dans l'enveloppe avant de l'introduire dans l'urne.

1^{er} tour de scrutin :

A l'issue du vote, il est procédé au dépouillement ; la secrétaire compte les bulletins trouvés dans l'urne puis les remet au Président d'âge qui énonce les votes. A l'issue du dépouillement les bulletins attribués à chaque candidat sont comptés par les scrutateurs et le résultat remis au Président d'âge qui déclare :

Le dépouillement des bulletins du 1er tour donne les résultats suivants :

<i>Votants.....</i>	<i>33</i>
<i>Bulletins trouvés dans l'urne.....</i>	<i>33</i>
<i>A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....</i>	<i>0</i>
<i>Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....</i>	<i>33</i>
<i>Majorité absolue.....</i>	<i>17</i>
<i>Ont obtenu : M. André WOJCIECHOWSKI</i>	<i>: 26 voix</i>
<i>Mme Michèle TIRONI JOUBERT</i>	<i>: 7 voix</i>

M. André WOJCIECHOWSKI ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire de la Ville de Saint-Avold.

L'assemblée applaudit alors que M. SPERLING remet à M. le Maire l'écharpe à glands d'or.

Après que M. le Maire eut pris la présidence de l'assemblée, il fait la déclaration suivante :

.../...

Merci tout d'abord mon cher Raymond d'avoir mené de main de maître cette élection. Je remercie bien évidemment tous les électeurs et tous les membres de mon équipe pour leur confiance.

Je crois qu'il est important pour Saint-Avold d'avoir une équipe forte, une équipe soudée, pleine de bonne volonté pour continuer ensemble. Je mesure aujourd'hui, à la fois l'importance de l'honneur que vous me faites et l'importance du travail à accomplir.

Avant de passer au point 3, je vous informe que j'ai décidé de retirer de l'ordre du jour les points 5 et 6, savoir :

- Création d'un poste d'adjoint spécial pour les quartiers Jeanne d'Arc et Arcadia ;*
- Election d'un adjoint spécial.*

3 - CREATION DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Exposé de M. le Député-maire.

Aux termes de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de déterminer librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage constituant une limite maximale à ne pas dépasser, il n'est pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul.

Avec son effectif de 33 membres, le Conseil municipal pourra donc avoir 9 adjoints au maire.

Compte tenu de cette faculté, il vous est proposé de décider la création, pour la durée de leur mandat, de 9 postes d'adjoints.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

4 - ELECTION DES ADJOINTS

Exposé de M. le Député-maire.

J'invite maintenant le Conseil à procéder à l'élection des adjoints.

Auparavant, je vous demande de me dispenser de la lecture des articles L. 2121-20, L. 2121-21, L. 2122-4, L.O. 2122-4-1, L. 2122-5 à L. 2122-9 du Code général des collectivités territoriales (ci-annexés).

Je propose la liste suivante :

1. M. Jean-Claude FUNFSCHILLING
2. M. Yahia TLEMSANI
3. M. Jean-Michel SCHAMBILL
4. Mme Gabrielle PISTER
5. M. Christian THIERCY
6. Mme Véronique BOUR-MAS
7. M. René STEINER
8. Mme Nadine AUDIS
9. Mme Mireille STELMASZYK

M. BREM propose la liste suivante :

1. Mme Michèle TIRONI JOUBERT
2. M. Jean-Claude BREM
3. Mme Colette VICENTE
4. M. Pascal BOULANGER
5. M. Dominique LANG
6. Mlle Samira BENRABAH
7. Mme Anne-Marie GALLANT

Le secrétariat enregistre les propositions puis distribue les bulletins de vote. Dès qu'il est procédé à cette formalité, M. le Maire déclare :

Mmes et MM. les Conseillers sont priés de préparer leurs bulletins de vote. Je vous propose de rester à vos places, le secrétariat viendra recueillir vos enveloppes en passant avec l'urne. Vous pouvez toutefois, si vous le désirez, vous rendre à l'isoloir.

Le bulletin de vote se présente sous la forme d'un tableau. Pour faire votre choix il vous suffira de mettre une croix dans la case qui précède le nom de la liste que vous choisirez, plier ce bulletin que vous glisserez dans l'enveloppe avant de l'introduire dans l'urne.

A l'issue du vote, il est procédé au dépouillement ; la secrétaire compte les bulletins trouvés dans l'urne puis les remet à M. le Maire qui énonce les votes. A l'issue du dépouillement les bulletins attribués à chaque candidat sont comptés par les scrutateurs et le résultat remis à M. le Maire qui déclare :

Le dépouillement des bulletins du 1er tour donne les résultats suivants :

<i>Votants.....</i>	<i>33</i>
<i>Bulletins trouvés dans l'urne.....</i>	<i>33</i>
<i>A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....</i>	<i>0</i>
<i>Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....</i>	<i>33</i>
<i>Majorité absolue.....</i>	<i>17</i>

La Liste présentée par M. André WOJCIECHOWSKI a obtenu : 26 voix

La liste présentée par M. Jean-Claude BREM a obtenu : 7 voix

*La liste présentée par M. André WOJCIEKOWSKI ayant obtenu la majorité absolue,
sont proclamés adjoints au Maire de la Ville de Saint-Avold :*

- M. Jean-Claude FUNFSCHILLING qui prend le premier rang des adjoints.*
- M. Yahia TLEMSANI qui prend le second rang des adjoints.*
- M. Jean-Michel SCHAMBILL qui prend le troisième rang des adjoints.*
- Mme Gabrielle PISTER qui prend le quatrième rang des adjoints.*
- M. Christian THIERCY qui prend le cinquième rang des adjoints.*
- Mme Véronique BOUR-MAS qui prend le sixième rang des adjoints.*
- M. René STEINER qui prend le septième rang des adjoints.*
- Mme Nadine AUDIS qui prend le huitième rang des adjoints.*
- Mme Mireille STELMASZYK qui prend le neuvième rang des adjoints.*

M. le Maire les félicite et leur remet l'écharpe d'adjoint à glands d'argent puis donne la parole à Mme TIRONI JOUBERT qui déclare :

Je tenais à remercier officiellement l'ensemble des citoyens de Saint-Avold, pour s'être déplacés le 9 mars jusqu'aux urnes, et avoir accompli leur devoir de citoyens. Je dis merci aux 3 302 électrices et électeurs de Saint-Avold qui m'ont apporté leurs suffrages lors du scrutin du 9 mars dernier. Témoignage de la confiance que vous m'avez porté, ce résultat sans précédent, 45,72 % des suffrages exprimés, marque votre envie de construire ensemble un avenir pour Saint-Avold.

La victoire n'a pas été au rendez-vous mais je veux dire à chacun et chacune d'entre vous, que durant cette campagne, j'ai pris l'engagement pour vous et avec vous de faire vivre la démocratie dans notre ville, de répondre à l'intérêt général des naboriens avec la plus grande transparence et sans démagogie aucune, de veiller au respect de chacun d'entre vous, et au respect de la parole donnée.

J'ai pris l'engagement de vous représenter au Conseil municipal et de faire entendre votre voix.

J'ai pris l'engagement d'être une force de propositions ou de contre-propositions et de tout mettre en œuvre pour que le progrès économique serve de progrès social et environnemental, pour que chacun puisse avoir sa place et toute sa place dans notre ville.

J'ai pris Madame, Monsieur, chers amis l'engagement d'être à votre écoute et je m'y tiendrai.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont participé à cette campagne et qui ont donné un nouveau souffle à la vie politique de notre ville.

Je remercie celles et ceux qui se sont engagés avec moi sur la liste que j'ai conduite avec fierté et ambition au service de Saint-Avold, et je veux vous dire que nous continuerons à agir ensemble afin que les abus et les menaces de tout genre exercés sur les personnes, les responsables associatifs, personnels de mairie, fassent l'objet de signalements systématiques auprès des plus hautes instances et autorités.

Les élus d'opposition et les collectifs de citoyens qui s'organisent d'ores et déjà, continueront systématiquement à dénoncer les affaires et les méthodes employées par le premier magistrat de cette ville, qui a courtoisement et loyalement évincé 13 membres de son équipe sortante, qui a proprement, honnêtement, dignement glorifié les 33 membres de l'équipe « un avenir pour Saint-Avold » en les accusant d'avoir apposé des insanités sur ses affiches électorales, qui a fait distribuer chaleureusement et courageusement lors d'une réunion publique à Dourd'Hal, les copies d'une ordonnance de référé visant à encenser la candidate TIRONI JOUBERT, omettant de signaler à l'assemblée que l'affaire est en appel.

Pour tous ces actes de bravoure et de gloire, hautement intellectuels et honnêtes, je ne vous félicite pas, c'est pour les naboriens et c'est avec les naboriens que je veux œuvrer à construire une société plus juste, une société de progrès, une société où l'intérêt général et la morale soient des valeurs auxquelles nos enfants puissent se référer. Merci.

M. le Député-maire demande à présent à Mesdemoiselles et Messieurs, les, président d'âge, secrétaire et assesseurs de patienter quelques instants dans la salle afin de signer le procès-verbal de ces élections qui est en train d'être rédigé et qui doit être transmis au Sous-Préfet.

M. le Député-maire remercie l'assemblée et lève la séance (18h00).

.../...